

MINI BIM

BOUCLE INDUCTIVE MAGNETIQUE

SYSTEME POUR PROTHESES AUDITIVES DE MALENTENDANTS



PRINCIPE DE LA BOUCLE MAGNÉTIQUE

Qu'est-ce que la boucle magnétique ?

La boucle magnétique permet grâce à une transmission magnétique de capter les sons d'une phonie de façon amplifiée, en changeant le mode de sélection sur les prothèses auditives des personnes malentendantes sur la position **T**.

La boucle magnétique est un dispositif de sonorisation où la conduction du son se fait, non pas par voie aérienne et haut-parleurs mais par induction magnétique.

Un conducteur électrique, relié à un amplificateur spécial, est placé autour de la surface à couvrir, d'où le nom de boucle.

L'amplificateur est intégré dans **LA BOX TA/TA+/TX/TX+** installée sur la cabine puis transformé en courant électrique et traité par l'appareil auditif.

L'installation est la suivante : La **MINI BIM** est à installer dans la boîte à bouton.

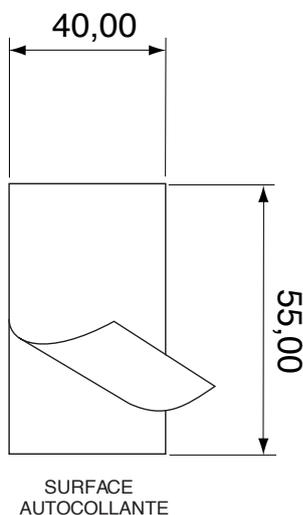
La fonction « **T** » des prothèses auditives n'est pas une option de base, il faut la spécifier auprès de l'audioprothésiste lors de l'achat de la prothèse.

Avantage : La réception de l'information sonore est exempte de tous les bruits ambiants.

A qui est-elle destinée ?

Cet outil est destiné aux personnes déficientes auditives appareillées d'une prothèse auditive. Les boucles magnétiques ne sont utilisables que sur les prothèses analogiques de tour d'oreille avec la position T et pas sur les appareils numériques qui ont tendance à se développer.

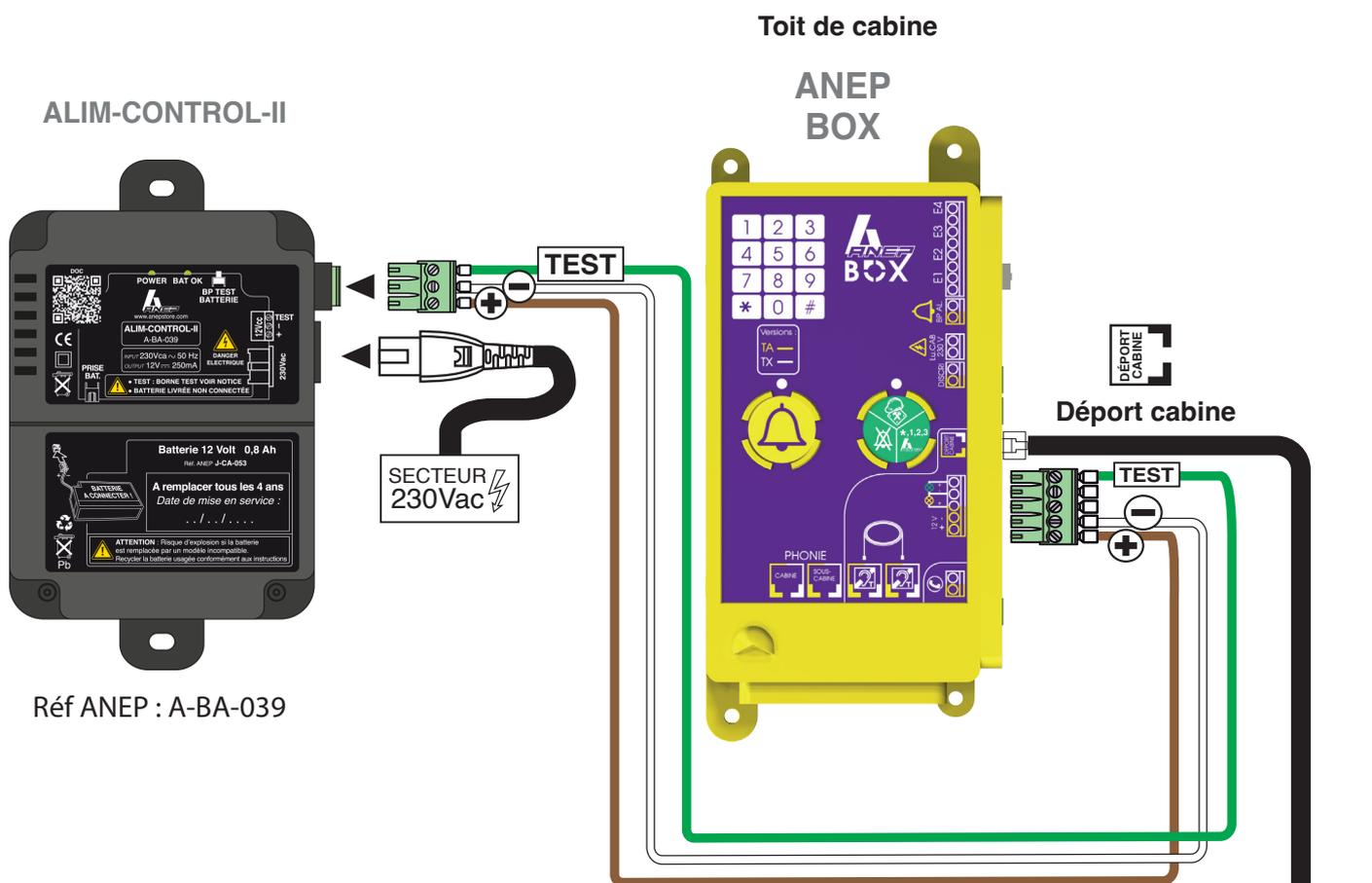
La boucle magnétique se distingue par la présence de ce pictogramme:



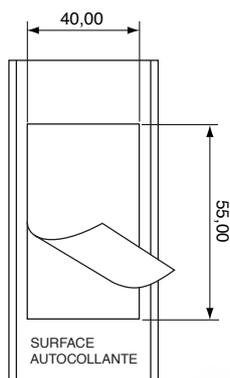
**pictogramme
autocollant fournis
à placer en cabine**

SCHÉMA DE CÂBLAGE MINI BIM

Fonctionne avec
ANEP BOX TA/ TA+/ TX/ TX+



CONTENU DU PACK



Réf ANEP : A-AA-030



Dans boîte à boutons

AVERTISSEMENTS GÉNÉRAUX

Cette documentation s'adresse à des professionnels formés et aguerris au milieu ascensoriste.

Installation / Mise en service

En conséquence, lors d'une intervention sur un ascenseur afin d'installer les matériels **ANEP**, les règles de sécurité propres à la profession se doivent d'être respectées.

- Utilisation des «**Equipements de Protection Individuelle**».
- Consignation de l'installation avant d'effectuer tous raccordements électriques.
- Se mettre en sécurité avant d'intervenir en gaine etc...

Avant toutes manipulations des appareillages ANEP, s'assurer d'avoir au préalable mis ces derniers **HORS TENSION**.

- L'appareil doit être destiné **EXCLUSIVEMENT** à l'usage pour lequel il a été conçu et ANEP ne peut être considéré responsable pour les éventuels dommages dérivant d'un emploi non conforme.
- Ne pas installer le produit en milieu potentiellement explosif.
- Ne pas introduire d'objets, de liquides ou de poussières, ne pas utiliser de spray à l'intérieur du produit.
- Les éléments d'emballage ne doivent pas être laissés à la portée des enfants car ils peuvent être de potentielles sources de danger.

ANEP applique une méthode de développement continu, aussi, ANEP se réserve le droit d'apporter des changements et des améliorations à tout produit décrit dans ce document, sans aucun préavis. ANEP ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de toutes pertes de données, ainsi que tout dommage particulier ou incident, consécutif à une mauvaise mise en oeuvre ou une utilisation non conforme du produit. Le contenu de ce document est fourni «en l'état». Aucune garantie sous quelque forme que ce soit, explicite ou implicite, n'est accordée quant à la précision, à la fiabilité ou au contenu du document. ANEP se réserve le droit de réviser ce document ou de le retirer à n'importe quel moment sans préavis.



Les équipements électriques doivent être obligatoirement recyclés suivant la Directive n°2012/19/UE du 04/07/12 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

GARANTIE

Ce produit est garanti **3 ans** à compter de la date de facturation du produit, à l'exception des batteries et des piles qui sont garanties **6 mois**.

Toutefois, cette garantie ne s'applique pas en cas:

- D'utilisation non conforme aux instructions figurant dans ce manuel.
- De détérioration provenant d'une cause extérieure au produit (acte de vandalisme, feu, inondation, orage, surtension...).
- D'une installation effectuée par un installateur non qualifié et non agréé par ANEP.
- De modifications ou réparations réalisées par des entités non agréés par ANEP.
- D'ouverture du produit par une personne non agréée ANEP.

LE SERVICE APRÈS VENTE EST ASSURÉ PAR

SAVTEL

4 bis rue de Paris 94470 Boissy-Saint-Léger

Tél : 01 45 98 34 44